Envoyé en préfecture le 21/06/2021
Reçu en préfecture le 21/06/2021
Affiché le
ID : 066-246600449-20210617-78_21_PRIMRENOV-DE

78/2021

Communauté de Communes Aspres

# DELIBERATION
# du
# Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **39**
Nombre de membres présents **: 28**
Nombre de votants **: 37**
Date de convocation **: 11 Juin 2021**

**OBJET : APPROBATION CONVENTION MISE A DISPOSITION DONNEES DDTM : MAPRIMRENOV**

Certifiée exécutoire à la date de transmission aux services préfectoraux
*(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)*

Publié ou Notifié

Le

L'an **Deux Mille VINGT ET UN** le **17 JUIN**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 17h00 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA, BANTREIL (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSSINE (Camélas) – HUGE (Castelnou) – DELGADO (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – MAURAN (Montauriol) - DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO, JEAN (Saint-Jean-Lasseille) – BOUFFIL (Terrats) – OLIVE, VOISIN, GONZALEZ, LAVAIL, BOURRAT, LEMORT, MON, BATARD, MALHERBE, PONTICACCIA-DÖRR (Thuir) – LESNE (Tordères) — ATTARD (Trouillas) - BARBE (Villemolaque).

Procurations :
T .GABRIEL (Fourques) à C.DELGADO
P.GERICAULT (Oms) à G.CHINAUD
S.ADROGUER-CASSASAYAS (Thuir) à R.OLIVE
S.RAYNAL (Thuir) à R.LEMORT
R.PEREZ (Thuir) à A.BOURRAT
S.CAZENOVE (Thuir) à J.PONTICACCIA-DÖRR
J.ALBERT (Trouillas) à JM.LAVAIL
C.QUINTA (Trouillas) à R.ATTARD
A.LELAURAIN ( Villemolaque) à M.LESNE

Absents:
P.BELLEGARDE (Passa)
M.THIRIET (Tresserre)

**Madame LESNE Maya** est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire tenu le 7 Avril 2021 est adopté à l'unanimité.

**Communauté de Communes des Aspres**
Allée hector Capdellayre - BP11 - 66 301 THUIR Cedex
Tél: 04.68.53.21.87 / Fax: 04.68.84.67.78
e-mail : contact@cc-aspres.fr - site : http://www.cc-aspres.fr/

Envoyé en préfecture le 21/06/2021
Reçu en préfecture le 21/06/2021
Affiché le
ID : 066-246600449-20210617-78_21_PRIMRENOV-DE

78/2021

**CONVENTION AVEC LE SERVICE DIRECTION DEPARTEMENTALES DES TERRITORIES ET DE LA MER DES PYRENEES-ORIENTALES : MISE A DISPOSITION DE DONNEES STATISTIQUES RELATIVES A MA PRIMRENOV**

**VU** la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

**VU** le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données,

**VU** le décret n°2020-26 du 14 janvier 2020 modifié relatif à la prime de transition écologique, notamment son article12,

**VU** le règlement général de l'Anah et notamment son article 10,

**VU** la charte pour la confidentialité et l'utilisation de données nominatives de l'Anah,

**VU** la convention de mise à disposition de données statistiques relatives à MaPrimeRénov', signée entre la DDTM et l'Anah le 2 mars 2021,

**VU** les statuts de la Communauté de Communes et notamment sa compétence en matière d'opération programmée de l'habitat

Le Président **EXPLIQUE** à l'Assemblée les termes du dispositif MAPRIMRENOV' institué par l'Etat permettant de financer des travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation, d'assistance à maitrise d'ouvrage ou d'audit énergétique des maisons individuelles.

Il **EXPLIQUE** que les données ainsi recueillies par les services instructeurs de l'ANAH peuvent être mises à disposition de la Communauté de Communes des Aspres pour les communes qui la composent, permettant ainsi d'évaluer les aides attribuées au titre de la transition énergétique sur son territoire.

Il est **PROPOSE** de conventionner avec la DDTM pour la mise à disposition de ces données, dans le respect la réglementation européenne de protection des données et sur la base du projet de convention annexé.

Il **OUVRE** la discussion.

N'appelant pas d'observation,

Le Conseil Communautaire,
Ouï l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** la convention de mise à disposition des données statistiques relatives à MAPrimRenov', par les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales,

**AUTORISE** le Président à signer la convention définitive à intervenir avec la DDTM des Pyrénées-Orientales

**DIT** que notification de la présente délibération sera faite aux services en question.

Ainsi Fait et Délibéré à THUIR, les jours, mois et an que dessus.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES B.P. 11 THUIR 66301

Le Président,

**René OLIVE**